Image not found or type unknown

Problème suite à un compromis caduque

Par **Nanzou**, le **22/12/2009** à **18:26**

Bonjour,
Au mois de juin 2009, j'ai signé en nom propre un compromis de vente avec une agence immobilière pour l'acquisition d'un pavillon. J'ai confié ma demande d'emprunt à une société de courtier qui m'avait assuré qu'il n'y avait pas de problème pour le crédit. Au mois de septembre, n'ayant toujours pas eu d'accord bancaire le compromis est devenu caduque.

Aujourd'hui, j'ai réussi à obtenir un crédit en formant une SCI donc plus en nom propre. Suis-je obligé de passer par l'agence immobilière ou puis-je faire une proposition au nom de la SCI directement par le notaire ?
En ne risquant pas d'être attaqué par l'agence immobilière.

Je vous prie d'agréer, cher maître, l'expression de mes respectueuses et sincères salutations.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés